

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 16 septembre 2013 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Justin Chabot, conseiller
Denis Giguère, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Michel Ducharme, conseiller
Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, M. Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire M. Alain St-Pierre souhaite la bienvenue à tous. Souligne que Saint-Albert a été choisi pour recevoir le 20 septembre prochain, la visite de Ville et Village en Santé. Monsieur St-Pierre précise qu'il est important de faire découvrir les commerces de notre municipalité aux gens de d'autres régions. Il décrit l'horaire de la journée qui débutera par le transport en autobus de Victoriaville à St-Albert. Durant le trajet, il fera un discours sur l'histoire de la municipalité. Un diner composé de plusieurs produits de la localité sera servi par le cercle des Fermières. En terminant par une visite de plusieurs producteurs albertois.

Monsieur le Maire avise l'assistance de sa présence au congrès de la Fédération des Municipalité du Québec soit les 26 et 27 septembre prochain.

Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2013-114 Adoption de l'ordre du jour;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que l'ordre du jour du 16 septembre 2013 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-115 Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 août 2013

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 26 août 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-116 Approbation des comptes pour la période du 26 août au 16 septembre 2013

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #1747 à #1801 au montant de 95 133.81\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 16 septembre 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-117 Demande d'autorisation de traverse de chemins publics du Club de motoneige Ardad de Drummondville pour la saison 2013-2014

Attendu que le Club de motoneige Ardad de Drummondville a fait parvenir à la Municipalité de St-Albert une demande d'autorisation de traverse de chemins publics, comme par les années passées sur le Rang 10 près d'anciennement Ferme Aiassa sur une distance de 50 mètres;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert accepte de renouveler l'entente d'autorisation de traverse de chemin avec le Club de motoneige Ardad de Drummondville pour la saison hivernale 2013-2014;

Que cette demande est renouvelables à chaque année;

Que comme par les années passées, la signalisation sur les sentiers est aux frais du club de motoneige.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-118 Repas offert gratuitement pour le personnel électoral

Attendu que le 3 novembre prochain, il y aura possibilité d'élection à la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que le personnel électoral devra être présent pour la journée;

Attendu qu'afin d'éviter le voyage et un va et vient continuel du personnel électoral ou des livraisons sur l'heure du repas;

Il est proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert offre le service d'un traiteur gratuitement au personnel électoral;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-119 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides

Attendu que le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

Attendu que ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

Attendu que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Attendu que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

Attendu qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Attendu qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

Attendu que les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

Attendu que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

Attendu que la radio toxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

Attendu que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

Attendu que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

Attendu que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

Attendu que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

Attendu que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

Attendu que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert adopte la présente résolution et qu'elle :

1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;

3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-120 Condition ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère,

QUE la Municipalité de Saint-Albert demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux route du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-121 Prix de la location de la salle du Pavillon du Général Maurice Baril et vente de chaises et de tables

Attendu que la municipalité, en partenariat avec la FADOQ de Saint-Albert, a fait l'achat d'équipements ainsi que de nouvelles tables et chaises pour la salle du Pavillon du Général Maurice Baril;

Attendu que le coût de la salle suite à ces achats devra augmenter;

Attendu que les anciennes tables et chaises seront mises en vente;

Il est **adopté** à l'unanimité des conseillers;

Que le coût de la salle sera de 300.00 dollars à partir de ce jour;

Que les réservations de salle fixées avant le 16 septembre restent au prix établi lors de la réservation;

Que le coût de la vente des chaises soit de 5.00 dollars chaque et que les tables soit de 25.00 dollars chaque;

Que les prix n'incluent pas les taxes;

2013-123 Levée de la séance du 16 septembre 2013

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la séance du 16 septembre 2013 soit levée à 20h07.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice générale/
Secrétaire-trésorière